

Séance
ordinaire du 16
septembre
2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIÈME (16^e) JOUR DU
MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.09.474

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.09.475

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire.

FINANCES

4. Autorisation de mise en vente d'immeubles pour non-paiement des taxes s'il y a lieu.
5. Dépôt des comptes à recevoir au 31 août 2019.
6. Autorisation de versement des dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. Autorisation d'embauche d'une archiviste.
8. Ratification de la fin du lien d'emploi de monsieur Paul Martineau.

9. Autorisation d'assister à la rencontre régionale de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – secteur affaires municipales.
10. Ratification des frais de déplacement, de repas et hébergement pour monsieur Martin Soucy, maire.

LOISIRS

11. Autorisation de pont payant au profit du club de patinage de vitesse de La Mitis.
12. Adoption du plan d'action du programme « Municipalité amie des aînés de Mont-Joli 2020-2025 ».

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Autorisation d'inscription à la formation d'opérateur d'autopompe.
14. Approbation d'un ordre de changement no 2 pour la construction d'une caserne incendie.

TRAVAUX PUBLICS

15. Adjudication d'un mandat à l'Association les transporteurs en vrac de Rimouski Inc.
16. Acceptation de la grille tarifaire du MTQ pour le transport de neige et de glace.
17. Adjudication d'un contrat à la firme Bélanger Centre Jardin.

URBANISME

18. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1385, rue Allie.
19. Autorisation de la Ville de Mont-Joli à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage pour l'installation d'une clôture pour le l'aménagement du sentier de la rivière Mitis.

AFFAIRES NOUVELLES.

20. Autorisation de signature du contrat de donation entre la Ville de Rimouski et la Ville de Mont-Joli.
21. Autorisation d'assister au déjeuner conférence de la Chambre de commerce de Rimouski.
22. Autorisation de paiement des frais de déplacement pour la consultation publique sur le transport ferroviaire.
23. Période de questions.
24. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

19.09.476

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultants d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les

gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

FINANCES

19.09.477

AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES S'IL Y A LIEU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, en date du 31 août 2019;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- D'ordonner à la greffière de la Ville de Mont-Joli, conformément à l'article 512 de la Loi sur les Cités et Villes, de procéder à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le jeudi 28 novembre 2019, et ce, à la salle des conseillers de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli située au 40, avenue de l'hôtel de ville;

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont situés :

Jessy Thibeault	1042 rue Lussier
Mathieu Morissette et Ariane Ross	1616 rue Jogues
Jérôme Dubé et Karyne Landry	1542 rue des Oblats
Sandra Lepage	1632, rue Isidore-Lechasseur
Succession Gérard Tardif	1709 rue Saint-Jean- Baptiste

19.09.478

DÉPÔT DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QU'en accord avec les dispositions de l'article 105.3 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil peut requérir du directeur des finances et trésorier un compte rendu de la Ville dont les comptes à recevoir ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a produit en date du 31 août 2019 le rapport sur les comptes à recevoir concernant les taxes foncières et les autres comptes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt de ce rapport;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport sur les comptes à recevoir au 31 août 2019 qui totalise un montant de 639 523 \$, dont 498 816 \$ pour les taxes foncières et 140 707 \$ pour les autres comptes.

19.09.479

AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant :

Organisme	Objet	Don
Comité Aînés	Salon des aînés	250\$
Filles d'Isabelle	Déjeuner	50\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.09.480

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT QUE madame Rita Gilbert, archiviste, a demandé une diminution de ses heures de travail de 32.5 à 20 heures semaines;

CONSIDÉRANT QUE madame Gilbert a également l'intention de prendre sa retraite au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de combler les heures restantes compte tenu des besoins de la Ville de Mont-Joli pour l'implantation et le déploiement du système de gestion documentaire et le suivi des archives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire préparer une relève et procéder à la passation des connaissances de madame Gilbert;

CONSIDÉRANT QU'un affichage du poste a été fait et que trois candidatures ont été retenues;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été constitué et que le choix de celui-ci s'est porté sur la candidature de madame Sarah D'Astous;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Sarah D'Astous au poste d'archiviste pour combler les 12.5 heures/semaine.

Madame D'Astous aura le statut d'employé en probation et bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)* et entrera en fonction le 19 septembre 2019 date à laquelle débutera la période habituelle de probation.

19.09.481

RATIFICATION DE LA FIN DU LIEN D'EMPLOI DE MONSIEUR PAUL MARTINEAU

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de ratifier la fin du lien d'emploi de monsieur Paul Martineau avec la Ville de Mont-Joli, et ce, en date du 3 septembre 2019.

19.09.482

AUTORISATION D'ASSISTER À LA RENCONTRE RÉGIONALE DE L'ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL – SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme et monsieur Claude Fortin, superviseur à la voirie, à assister à la rencontre régionale de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – secteur affaires municipales qui aura lieu le 8 octobre prochain à Rimouski, et ce, au coût de 45 \$ par personne. Par la même résolution, le conseil municipal autorise les frais de déplacement.

19.09.483

RATIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET HÉBERGEMENT POUR MONSIEUR MARTIN SOUCY, MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli fait partie des comités suivants : Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), à la Table des élus du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a désigné monsieur Martin Soucy, maire, afin de la représenter au sein de ces comités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le paiement des différents frais (hébergement, repas et déplacement) reliés aux rencontres de ces trois comités qui ont déjà eu lieu et autorise les frais pour les prochaines rencontres pour l'année 2019.

LOISIRS

19.09.484 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE LA MITIS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de patinage de vitesse de La Mitis à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 21 septembre 2019 de 10 h à 14 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Doucet/Lindsay, Poirier/Villeneuve, des Érables/Doucet et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

19.09.485 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU PROGRAMME « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS DE MONT-JOLI 2020-2025 »

Item retiré

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.09.486 AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION D'OPÉRATEUR D'AUTO-POMPE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription à la formation d'opérateur d'autopompe pour 5 pompiers soit messieurs Antoine Pigeon, Jérémy Lévesque, Benoît Dutil, Martin Chassé et Jean-Frédéric Beaulieu qui débutera à l'automne 2019. Les coûts d'inscription et le salaire du formateur sont à la charge du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires.

19.09.487 APPROBATION D'UN ORDRE DE CHANGEMENT NO 2 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'ordre de changement no 2 pour la construction de la caserne incendie :

ME-01 – changement du modèle de la douche oculaire	(1 724.21\$)
ME 02 - fourniture et installation du système enrouleur non-nécessaire	(8 716.62\$)
Total du crédit (sans les taxes)	(10 441.00\$)

TRAVAUX PUBLICS

19.09.488 ADJUDICATION D'UN MANDAT À L'ASSOCIATION LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics désire se prévaloir des services de l'Association des transporteurs en vrac de Rimouski inc. pour la répartition des transporteurs de neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté une politique administrative pour le transport de matières en vrac en priorisant les transporteurs de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli exige qu'une répartition équitable soit appliquée entre les camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de neige;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil mandate l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2019-2020.

19.09.489

ACCEPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MTQ POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) établit annuellement les tarifs de transport de neige et de glace pour les opérations de déneigement de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. a adopté cette grille tarifaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a mandaté l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. afin d'effectuer une répartition équitable des camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2019-2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé au conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter la grille tarifaire du ministère du Transport du Québec pour le transport de neige et de glace parue le 1^{er} mai 2019 afin d'utiliser les tarifs suivants :

Kilomètre en charge (km)	Tarif au mètre cube (\$/m ³)
1 à 1,9	1,519
2 à 2,9	1,753
3 à 3,9	1,987

19.09.490

ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME BÉLANGER CENTRE JARDIN

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait une demande de soumission sur invitation pour la pose de bordures et de trottoirs pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont répondu à cette demande de soumission soient :

- Bélanger Centre jardin 23 913.70 \$ plus taxes
- Paysagiste BSL 31 830.21 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Marc-André Roy;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Bélanger Centre jardin, et ce, au coût de 23 913.70 \$ plus les taxes.

URBANISME

19.09.491

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1385, RUE ALLIE

CONSIDÉRANT QUE madame Gemma Larue a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un garage isolé de 105 m² alors que la superficie maximale pour un garage isolé est de 65 m²;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 28 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de madame Larue.

19.09.492 AUTORISATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE LA RIVIÈRE MITIS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la municipalité de St-Joseph-de-Lepage à installer une clôture pour l'aménagement du sentier de la rivière Mitis près de l'emplacement de la prise d'eau brute appartenant à la Ville de Mont-Joli afin de protéger celle-ci comme exigé par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

AFFAIRES NOUVELLES

19.09.493 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DONATION ENTRE LA VILLE DE RIMOUSKI ET LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Kathleen Bossé, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le contrat de donation du canon du parc des vétérans entre la Ville de Rimouski et la Ville de Mont-Joli.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

19.09.494. AUTORISATION D'ASSISTER AU DÉJEUNER CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE RIMOUSKI

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise messieurs Martin Soucy, Alain Thibault, Jean-Pierre Labonté et Joël Harrisson à assister au déjeuner conférence de la Chambre de commerce de Rimouski le 17 septembre prochain, et ce, au coût de 20\$ par personne. Le Conseil autorise par la même résolution le paiement des frais de déplacement.

19.09.495 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Sonia Lévesque et messieurs Martin Soucy et Joël Harrisson à assister à cette rencontre qui aura lieu le 17 septembre prochain à Matane et par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement.

19.09.496 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

19.09.497 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 15 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

